

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 11

Membres présents : M. Jérémy THIEN, Mme Virginie ROBIN, M. Jean-Yves NAUDIN, Mme Viviane LOUP-FOREST, M. Stanislas REROLLE, Mme Agnès ROUSSOT, M. Thomas LAURENT, M. Quentin RINGARD, M. Noé CHAMPION, Mme Hannah BESSON, Mme Sarah ROUSSOT.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : M. Thomas LAURENT

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2026

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

- Non préemption sur la vente des parcelles C 542 et C 543 – 144 route de la Sibérie
- Nom préemption sur la vente des parcelles C 15 et C 16 – 58 rue du lavoir et B 431 à La Varenne
- Acceptation du devis de FGTP pour le curage des fossés de la commune pour 2 520 € TTC (intervention prévue fin mai/début juin)

2/ Mise en place du Comité Consultatif d'Action Sociale

Comme évoqué lors de la dernière séance, il convient de mettre en place le comité consultatif d'action sociale (pour mémoire : il peut être ouvert à des personnes extérieures au conseil). Lors du précédent mandat il était constitué de 9 membres (5 élus et 4 extérieurs au conseil). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un comité consultatif action sociale pour la durée du mandat, de fixer sa composition à 10 membres, de préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet ayant pour objet l'action sociale. Sont désignés parmi le Conseil Municipal : Jean-Yves Naudin, Viviane Loup-Forest, Stanislas Rerolle, Agnès Roussot, Hannah Besson et Sarah Roussot. Sont désignés hors Conseil Municipal : Edith Perraud, Teddy Descombes, Robert Bridet et Thomas Roussot.

3/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Celle-ci est renouvelée chaque année d'élections municipales. M. le Maire propose une liste des personnes appelées à siéger à la CCID, le Conseil Municipal valide la proposition des personnes appelées à siéger. Le directeur départemental ou régional des finances publiques procèdera ensuite à la désignation.

4/ Délibération portant désignation d'un référent déontologue

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

5/ Nomination de 2 référents ambroisie

Le Conseil Municipal nomme Mme Sylvaine D'Alberto et M. Noé Champion comme référents ambroisie.

6/ Comité National d'Action Sociale (CNAS)

M. le Maire indique qu'il est le représentant élu de la collectivité au CNAS. Mme Nelly Roussot est la représentante des agents.

7/ Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la reprise des gîtes communaux et d'un bar à vin et événementiel

Le document a été adressé aux élus avec la convocation.

8/ Présentation du projet de l'OPAC pour le 71 grande rue

Le projet proposera 9 logements et 9 places de parking. La commune aura voix à l'attribution de certains logements.

Le Conseil Municipal souhaite un bâtiment qui s'intègre dans la grande rue, qui réemploie les matériaux et respecte l'architecture du village.

9/ Demandes de subventions : amendes de police, partenariat territorial, Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), vidéoprotection, travaux mairie/école (Région)

- Amendes de police : un dossier sera déposé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéoprotection
- Partenariat territorial (Département) : un dossier sera déposé pour le réaménagement et l'étanchéité de l'étang de la Roche.
- Région : un dossier sera déposé pour le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'école

Les crédits voirie de la Communauté de Communes seront utilisés pour la sécurisation du hameau du Moulin Aujas.

10/ Demande de rétrocession d'une concession au cimetière communal

M. et Mme Jean-Michel Gatinet demandent la rétrocession d'une concession acquise en 2018 pour l'achat d'une concession ayant été reprise par la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

11/ Désignation des membres du Conseil Municipal aux commissions intercommunales

En vertu de la délibération concernant la création des commissions intercommunales, chaque commune peut désigner jusqu'à 4 membres du conseil municipal par commission (ce nombre est un nombre maximal et la CCSB invite à ne pas désigner forcément 4 conseillers par commission, mais plutôt 2, au risque de commissions pléthoriques). Ces membres s'ajoutent, en tant qu'invités, aux membres du conseil communautaire désignés lors du conseil communautaire du 16 avril.

- Sports/piscine : Thomas Laurent
- Développement économique / tourisme : Stanislas Rerolle
- Urbanisme / habitat / mobilités : Quentin Ringard
- Culture / patrimoine : Viviane Loup-Forest et Stanislas Rerolle
- Environnement / gestion des déchets / développement durable : Thomas Laurent
- Social / santé / petite enfance / personnes âgées : Agnès Roussot, Sarah Roussot, Hannah Besson
- Voirie / hydraulique / érosion / assainissement : Jean-Yves Naudin et Noé Champion
- Agriculture / viticulture / sylviculture : Noé Champion

12/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) : avis de la commune sur le projet arrêté

Les documents ont été envoyés aux élus avec la convocation. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

13/ Convention de groupement pour la mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses communes membres

Les documents ont été envoyés aux élus avec la convocation. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

14/ Transport A la Demande (TAD)

La CCSB et SYTRAL Mobilités travaillent à la mise en œuvre d'un service de Transport A la Demande (TAD) tout public qui desservirait l'ensemble des communes de notre territoire. Pour rappel, le transport à la demande est un service de transport en commun qui ne fonctionne que sur réservation, pour emmener les usagers d'un point A vers un point B.

Le service qui sera déployé sur la CCSB a pour cadre général :

- Opéré par Maisavia, dans le cadre de sa délégation avec SYTRAL Mobilités pour le territoire de la CCSB, avec deux véhicules de 9 places.
- Disponible du lundi au samedi toute l'année sur une amplitude de 7h00 (1ère prise en charge) jusqu'à 19h00 (dernière prise en charge) - Réservation la veille avant 17h00 : via site tcl.fr, application mobile ou appel téléphonique.
- Le territoire de la CCSB est découpé en deux secteurs :

- Les communes du secteur rouge (nord) sont rabattues sur les arrêts de Deux-Grosnes + Beaujeu, Villié Morgon, Fleurie et Juliéna (communes de rabattement)
- Les communes du secteur vert (sud) sont rabattues sur les arrêts de Saint-Georges-de-Reneins, Belleville-en-Beaujolais, Quincié-en-Beaujolais + Beaujeu, Villié Morgon, Fleurie et Juliéna (communes de rabattement)
- Les communes hors territoire de l'EP SYTRAL (La Clayette, Chauffailles, Matour, Tramayes, La Chapelle de Guinchay) ne sont accessibles que depuis certaines communes proches.

Les trajets se font depuis un arrêt de la commune de départ vers un arrêt d'une commune de rabattement = communes avec arrêts de cars de ligne régulière, commerces, marchés, médecins, pharmacie, etc.

Le coût du service pour les usagers dépendra de la même tarification zonale que le reste de TCL, c'est-à-dire le tarif deux zones hors zones 1 et 2 qui correspond à 1,60€ pour un ticket. Ou l'abonnement 26-64ans à 30€/mois. Les tickets permettront la correspondance avec une ligne régulière de cars TCL. Les tarifications spécifiques TCL (étudiants, solidaire, etc.) seront aussi applicables, ce sera pareil que pour les lignes régulières. L'objectif est de définir 1 ou 2 points d'arrêt du TAD sur la commune. Ces arrêts doivent impérativement être un arrêt préexistant du réseau TCL (transport scolaire ou régulier). L'idée étant de définir les deux arrêts qui permettraient au maximum d'usagers d'avoir accès au service de transport à la demande. Pour Jullié, les arrêts qui ont été proposés par l'exécutif sont les suivants : Le Bourg et Le Moulin Aujas.

15/ Comptes rendus des réunions et des commissions

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais (SIEHB) : 3 communes ont été intégrées au Syndicat : Cenves, Juliéna et Lancié. Les travaux réalisés en 2025 s'élèvent à 524 000 €. Il est prévu 476 000 € de travaux pour 2026. La télérelève arrivera dans les 2 à 3 ans.
- Site internet : un bilan du site actuel et une identification des besoins ont été réalisés. Il est proposé de changer d'hébergeur. Le budget total à prévoir est d'environ 4 800 €.
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : il se réunira le 23 mai pour terminer le tournage du film sur Jullié. Les projets à venir : course à pied avec binôme adulte/enfant et repas partagé après la course ; animation pour le passage du Tour de France féminin à Jullié le 5 août 2026 ; animation autour d'octobre rose. Il est projeté une rencontre avec les enfants de l'école en vue du renouvellement du CMJ, prévu en octobre 2026.
- Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) : le président et les vice-présidents ont été élus.

16/ Questions diverses

- Proposition de distribution de composteurs individuels (CCSB) : information au Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place cette distribution sur la commune.
- Organisation du spectacle Michel et Yvette : la commission festivités et communication se réunira pour compléter la feuille de route de ce spectacle prévu le 29 août sur le site de la Roche dans le cadre de Festiv'été.
- La verbalisation pour les problèmes récurrents de stationnements non respectés a débuté.
- Frelons asiatiques : les interventions sont très coûteuses pour le budget de la CCSB. Il est proposé que le montant soit partagé entre la commune et la CCSB. Une convention sera mise en place. La commande groupée de pièges a bien fonctionné.
- Commission de contrôle des listes électorales : Mme Agnès Roussot est nommée.
- Suite à sa dissolution, l'association Jullié Animations a fait un don pour l'action sociale de la commune d'un montant de 1 386.37 €. Ils en sont remerciés.
- M. Thomas Laurent est désigné référent Géoparc
- Passage du Tour de France féminin à Jullié le 5 août 2026 : il convient de profiter de la couverture médiatique pour mettre le village à l'honneur : le CMJ, les viticulteurs et les associations seront sollicités.

Prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 5 juin à 19 h 30 au foyer (désignation des grands électeurs aux sénatoriales).

Le Maire,
Jérémy THIEN



Le Secrétaire,
Thomas LAURENT

